

coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, de présenter à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session, par l'intermédiaire du Conseil du développement industriel et du Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1985, un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

104<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1984

### 39/234. Révision des listes d'Etats éligibles au Conseil du développement industriel

*L'Assemblée générale.*

Rappelant le paragraphe 4 de la section II de sa résolution 2152 (XXI) du 17 novembre 1966, relative à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel,

Décide d'inscrire le Brunéi Darussalam sur la liste des Etats figurant dans la liste A de l'annexe à sa résolution 2152 (XXI)<sup>221</sup>.

104<sup>e</sup> séance plénière  
18 décembre 1984

\* \* \*

Par suite de la résolution ci-dessus, les listes d'Etats éligibles au Conseil du développement industriel seront modifiées comme suit :

#### A. — LISTE DES ETATS VISES A L'ALINEA a DU PARAGRAPHE 4 DE LA SECTION II DE LA RESOLUTION 2152 (XXI) DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Afghanistan	Iran (République islamique d')
Afrique du Sud	Iraq
Algérie	Israël
Angola	Jamahiriya arabe libyenne
Arabie saoudite	Jordanie
Bahreïn	Kampuchea démocratique
Bangladesh	Kenya
Bénin	Koweït
Bhoutan	Lesotho
Birmanie	Liban
Botswana	Libéria
Brunéi Darussalam	Madagascar
Burkina Faso	Malaisie
Burundi	Malawi
Cameroun	Maldives
Cap-Vert	Mali
Chine	Maroc
Comores	Maurice
Congo	Mauritanie
Côte d'Ivoire	Mongolie
Djibouti	Mozambique
Egypte	Népal
Emirats arabes unis	Niger
Ethiopie	Nigéria
Fidji	Oman
Gabon	Ouganda
Gambie	Pakistan
Ghana	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Guinée	Philippines
Guinée-Bissau	Qatar
Guinée équatoriale	République arabe syrienne
Iles Salomon	République centrafricaine
Inde	République de Corée
Indonésie	

<sup>221</sup> Pour les autres modifications apportées aux listes depuis l'adoption de la résolution 2152 (XXI), voir résolutions 2385 (XXIII) du 19 novembre 1968, 2510 (XXIV) du 21 novembre 1969, 2637 (XXV) du 19 novembre 1970, 2824 (XXVI) du 16 décembre 1971, 2954 (XXVII) du 11 décembre 1972, 3088 (XXVIII) du 6 décembre 1973, 3305 (XXIX) du 14 décembre

République démocratique populaire lao	Sri Lanka
République populaire démocratique de Corée	Swaziland
République-Unie de Tanzanie	Tchad
Rwanda	Thaïlande
Sao Tomé-et-Principe	Togo
Sénégal	Tunisie
Seychelles	Vanuatu
Sierra Leone	Viet Nam
Singapour	Yémen
Somalie	Yémen démocratique
Soudan	Yougoslavie
	Zaïre
	Zambie
	Zimbabwe

#### B. — LISTE DES ETATS VISES A L'ALINEA b DU PARAGRAPHE 4 DE LA SECTION II

Allemagne, République fédérale d'	Japon
Australie	Liechtenstein
Autriche	Luxembourg
Belgique	Malte
Canada	Monacœ
Chypre	Norvège
Danemark	Nouvelle-Zélande
Espagne	Pays-Bas
Etats-Unis d'Amérique	Portugal
Finlande	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
France	Suède
Grèce	Suisse
Irlande	Turquie
Islande	
Italie	

#### C. — LISTE DES ETATS VISES A L'ALINEA c DU PARAGRAPHE 4 DE LA SECTION II

Antigua-et-Barbuda	Haïti
Argentine	Honduras
Bahamas	Jamaïque
Barbade	Mexique
Belize	Nicaragua
Bolivie	Panama
Brésil	Paraguay
Chili	Pérou
Colombie	République dominicaine
Costa Rica	Sainte-Lucie
Cuba	Saint-Christophe-et-Nevis
Dominique	Saint-Vincent-et-Grenadines
El Salvador	Suriname
Equateur	Trinité-et-Tobago
Grenade	Uruguay
Guatemala	Venezuela
Guyana	

#### D. — LISTE DES ETATS VISES A L'ALINEA d DU PARAGRAPHE 4 DE LA SECTION II

Albanie	République socialiste soviétique d'Ukraine
Bulgarie	Roumanie
Hongrie	Tchécoslovaquie
Pologne	Union des Républiques socialistes soviétiques
République démocratique allemande	
République socialiste soviétique de Biélorussie	

### 39/235. Restructuration et redéploiement de l'industrie mondiale

*L'Assemblée générale.*

Rappelant la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels<sup>222</sup>, dans lesquels sont définis les mesures et principes

1974, 3401 A (XXX) du 28 novembre 1975, 3401 B (XXX) du 9 décembre 1975, 31/160 du 21 décembre 1976, 32/108 du 15 décembre 1977, 33/79 du 15 décembre 1978, 34/97 du 13 décembre 1979, 35/65 du 5 décembre 1980, 36/181 du 17 décembre 1981 et 38/194 du 20 décembre 1983.

<sup>222</sup> Voir A/10112, chap. IV